

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024169CS0201

Comité Syndical du 17 juin 2024

Date de convocation : 5 juin 2024
Date d'affichage : 18 juin 2024

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2024 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	49
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2024 du budget annexe Très Haut Débit.

Laure GAUTHIER expose :

- Considérant le nouveau montage juridique et comptable mis en place pour le Très Haut débit, le budget annexe THD n'a plus lieu d'être et pourrait être dissous et clôturé.

- Que pour le clôturer, la Paierie Départementale nous demande :

- Lors du Comité Syndical du 18 mars 2024 :

⇒ d'ouvrir le budget annexe THD 2024 avec :

- le débat des orientations budgétaires 2024 (délibération du Comité Syndical n°2024078CS0116)
- le vote du budget primitif 2024 (délibération du Comité Syndical n°2024078CS0117)
- et de clôturer ledit budget au 31 mars 2024 (délibération du Comité Syndical n°2024078CS0118).

- Lors de la présente séance :

⇒ de voter le compte de gestion 2024 du budget annexe THD, clôturé au 31 mars 2024

⇒ et de voter le compte administratif 2024 du budget annexe THD, clôturé au 31 mars 2024.

- Considérant la délibération du Comité Syndical n°2024078CS0118 du 18 mars 2024 relative à la clôture et dissolution du budget annexe Très Haut Débit au 31 mars 2024, les résultats du compte de gestion 2024 du budget annexe Très Haut Débit, clôturé au 31 mars 2024, sont les suivants :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP CHARENTE

ETABLISSEMENT : Très Haut Débit SDEGC 16
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		100,00	100,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		100,00	100,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 17.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP CHARENTE

ETABLISSEMENT : Très Haut Débit SDEGC 16
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
Très Haut Débit SDEGC 16					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 18.

Le Président précise :

- Que ledit compte de gestion 2024 est identique au compte administratif 2024 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2024, arrêté au 31 mars 2024, du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

50 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le compte de gestion 2024 du budget annexe Très Haut Débit.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.